

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CEZAY

DU 02 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le deux septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Claude CHARRET, 1ère Adjointe, Monsieur Hubert COUDOUR, Maire étant empêché.

Afférents au CM : 11 En exercice : 11 Ont pris part à la délibération : 10

PRESENTS : MM. COUDOUR Hubert, TALLARONT Laurent, SOUCHON Cédric, THOMAS J. Marc, MOLEDO Robert, TAVERDET J. Louis, DABIN Loïc, FOURNET-FAYARD Régis, Mmes CHARRET Claude, PALLANCHE Carole,

ABSENTE EXCUSEE : Mme Lucie FAVIER

SECRETAIRE : M. TALLARONT Laurent

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2015

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal **ADOpte** à l'unanimité des votants le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de CEZAY. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

RAPPORT BOMBARDE

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal du rapport annuel 2015 de la BOMBARDE sur la qualité du service de l'eau potable adopté par le comité syndical le 13 juin 2016.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal approuve avec 10 voix pour ledit rapport.

DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT N° 1 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme BROCHIER, Trésorier nous demande de régulariser des opérations des années précédentes. Il convient donc de procéder à l'ouverture de crédits pour opérations d'ordre, savoir :

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2131/041 : Bâtiments publics		11 274,00 euros
TOTAL D 041 : opérations patrimoniales		11 274,00 euros
R 203/041 : Frais études		11 274,00 euros
TOTAL 041 opérations patrimoniales		11 274,00 euros

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification.

QUESTIONS DIVERSES :

- Mme Carole PALLANCHE s'occupe de la commission adressage pour le Très Haut Débit
- M. Régis FOURNET FAYARD s'occupe des portes fenêtres du logement « Chez Les Soeurs »
- M. Loïc DABIN demande un devis pour l'isolation sous la mairie
- Le sol du logement de M. BELLION ne sera pas refait ; les employés communaux reprendront le portail
- Cimetière : M. Olivier COLOMBAT nous fait un devis pour un colombarium
- Le CSL CEZAY redémarre cette saison 2016/2017
- Prêt du stade au Club de ST MARTIN LA SAUVETE : les frais de tonte, d'eau et d'électricité seront réglés au prorata des matchs joués par les Clubs
- Fossés : un état de lieux sera fait par MM. Cédric SOUCHON et Jean-Marc THOMAS
- Problème de chauffage à l'Eglise. La Communauté Chrétienne s'en occupe
- Changement du battant de la cloche programmé courant Octobre

- La séance est levée à 22 heures 35

Ont signé au Registre tous les membres présents.

A CEZAY, le 9 septembre 2015

Le Maire

Hubert COUDOUR